

LES ANNEES TERRIBLES

Quelle était la situation de ces communautés à la veille de la seconde guerre mondiale ? En l'absence de statistiques religieuses dans une nation laïque, on ne saurait s'aventurer. La communauté de Dijon était assez nombreuse pour s'attacher les services d'un rabbin. Le 3 septembre 1939, le rabbin Elie Cyper partit aux armées comme aumônier de la VIII^e région. Prisonnier évadé, il accomplit à Périgueux un travail remarquable. Arrêté par la Gestapo le 8 avril 1944, il partit de Drancy le 15 mai dans un convoi composé uniquement d'hommes, dirigé sur Kaunas, en Lithuanie, où ils furent abattus.

Le sort du rabbin Elie Cyper devait être celui de très nombreux israélites vivant en Bourgogne avant 1940 ou réfugiés après l'exode.

Un rapport inédit d'André Meyer, professeur à la Faculté des Sciences et président de l'Association culturelle israélite de Dijon daté du 28 juillet 1946, précise : « Une partie importante de la population israélite de Dijon était rentrée à Dijon après l'armistice. Ce n'est qu'en 1941 et 1942 que les Juifs revenus à Dijon (environ la moitié de la population juive de 1939) prirent le chemin de la zone sud, et, grâce à des complicités nombreuses, réussirent pour la plupart à franchir la ligne de démarcation ou la frontière suisse. Les premières arrestations des Juifs étrangers eurent lieu en juillet 1942 et incitèrent tout le monde à fuir les mesures allemandes ». De nombreuses personnalités dijonnaises facilitèrent ces évasions : le chanoine Kir, le professeur Connes. Le chanoine Kir empêcha la synagogue, qui fut entièrement pillée, et où seuls les rouleaux de la Loi avaient pu être sauvés, d'être détruite par les Allemands. Il abrita et recueillit les Juifs dans un patronage catholique, fournit aux fuyards de faux papiers et les remit aux mains des passeurs.

Malgré l'assistance de la Croix-Rouge, les arrestations des Juifs firent à Dijon les mêmes ravages qu'ailleurs. Le 26 février 1942, 10 Juifs de souche locale étaient pris en otage. Le 13 juillet, c'était le tour de 10 autres, d'origine étrangère cette fois. Enfin, à la suite de l'ordre général donné, le 24 février 1944, par le S.S. Sturmbannführer Hulf de procéder dans sa circonscription à la rafle générale des Juifs, tous les Juifs de Dijon étaient arrêtés le 26 février et transférés à Drancy le 3 mars, puis déportés.

Sur 92 personnes arrêtées dans cette opération à Dijon et dans ses environs, 2 seulement sont revenues d'Auschwitz. Ce qui correspond à la proportion moyenne des rapatriements pour les déportés dit « raciaux » de France.

Une note du professeur Meyer indique le sort des enfants déposés à l'Assistance publique. Une fillette, âgée de 6 ans en 1942, a été menée à l'U.G.I.F. par Mme Damesme, avec de faux papiers au nom de Davy. Il en est de même de deux frères jumeaux, âgés de 10 ans

en 1942. Un frère et une sœur, âgés respectivement en 1942 de 16 et de 14 ans, confiés à l'U.G.I.F., ont été retrouvés en 1945 chez la personne qui les avait recueillis. Par contre une fillette de 10 ans, remise en 1944 à la police française a disparu.

Il n'est pas sans intérêt, même si cela peut paraître fastidieux, de connaître la précision avec laquelle les arrestations étaient effectuées. Les rafles se faisaient dans les grandes villes, mais aucune bourgade n'était épargnée. A Joncy (arrondissement de Charolles), le « mouvement de regroupement administratif » de 1942 atteignit 19 Juifs étrangers. On note des arrestations effectuées dans des conditions particulières. Un procès-verbal du 22 novembre 1945 du chef de la brigade de Paray-le-Monial, après avoir donné les noms de 22 Juifs, français ou étrangers, arrêtés en 1942, porte cette note : « Tous ces Israélites ont été arrêtés par les militaires de la Feldgendarmerie de Paray-le-Monial, pour passage de la ligne de démarcation au contrôle de la douane en gare de Paray-le-Monial. Ils ont été en principe dirigés sur la prison allemande d'Autun. Préalablement à leur départ, ils étaient dévalisés de tout leur avoir et bijoux. Lorsqu'ils étaient confiés à la brigade, la recommandation allemande était de les isoler complètement des autres civils, sous peine de sanctions pour le chef de poste. Les traitements subis à la Feldgendarmerie ne sont pas connus ».

On note aussi des arrestations de Juifs effectuées en dehors de ces grandes mesures de rafles. A Gueugnon, (Saône-et-Loire), la Gestapo s'est emparée de deux Juives, une d'origine polonaise et une alsacienne le 13 avril 1942. A Semur-en-Brionnais, à Marcigny, à Louhans, à Autun, au Creusot, à Sennecey-le-Grand, à Dompierre-les-Ormes, à Tramayes, à Saint-Gengoux-le-National en particulier, on note, dans le département de Saône-et-Loire, des arrestations effectuées sur l'ordre de l'administration de Vichy. Elles ne coïncident pas toutes avec les rafles de septembre et octobre 1942, ordonnées par les Allemands.

Madame Cahen fut « remise au sur-

veillant-chef de la maison d'arrêt d'Auxerre, et serait décédée quelques jours après » (PV n° 61 du 27.2.1944). Si, à Tonnerre et aux environs, on ne relève que des arrestations concomitantes aux opérations de l'automne 1942, on signale en outre, à Seignelay, deux arrestations effectuées le 25 février 1944, en exécution d'une circulaire de l'intendant de police, et une à Courson, le même jour et dans les mêmes conditions. C'était la conséquence des ordres de Hulf. A Saint-Valérien, au hameau du Petit-Paris, une famille de 3 personnes était appréhendée le 24 février 1944. Le même jour, à Villeneuve-l'Archevêque, la famille Javal était visée. Un rapport du chef de brigade mentionne que « Madame et Mademoiselle Javal, du domaine de Vauluisant, commune de Courgenay (Yonne), ont fait l'objet des PV d'arrestation N° 57 et 58 du 24.2.1944... Monsieur Javal qui devait être également arrêté et qui figurait sur la même réquisition préfectorale, n'a pu l'être en raison de son impotence.

Le 11 mars 1944, ce dernier fut arrêté par les Allemands, et ceux-ci, après avoir apposé les scellés sur son habitation, l'auraient conduit à l'hôpital de Sens, mais depuis la trace de cette personne a été complètement perdue ».

Le même jour, M. Etlin, âgé de 46 ans, et Mlle Levy, âgée de 58 ans, tous deux de nationalité française, étaient appréhendés par la gendarmerie de Sergines, pour être transférés à Drancy. A Charny, à Villeneuve-sur-Yonne, à St-Julien-du-Sault, les quelques Juifs français qui y habitaient étaient arrêtés le 25 ou le 26 février 1944. Seuls sont revenus les frères Schwartz, qui ne furent pas déportés, étant considérés comme demi-juifs, nés de parents demi-juifs.

Les procès-verbaux du département de la Nièvre mentionnent des faits analogues. Sur l'ordre de la Sicherheitspolizei de Dijon, transmis par l'intendance régionale de police, l'ordre d'arrêter les Juifs français est exécuté à Cosne le 25 février 1944, ainsi qu'à Decise. Leurs coreligionnaires étrangers avaient été « rassemblés » dès l'automne 1942. A Sens, après les rafles d'étrangers de juillet et octobre 1942, 4 Juifs français furent, aux dires du commissaire de police « arrêtés (le 24 février 1944) en vertu d'une ordonnance allemande de l'époque, et le seul motif de leur arrestation était leur qualité d'israélites ».

NOVELTY

Le grand maroquinier dijonnais

81, rue de la Liberté